Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260320-D202644B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2026

Date de Convocation : 16/03/2026

Mise en ligne le 10/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Quorum : 14

L'an deux mille vingt six
Le vendredi 20 mars à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LE VERGER, Mme AUBERT PLARD, M. DELENCLOS, Mme FERRÉ, M. LUGAND, Mme MASSARD, M. GUIBERT, M. BRÉAL, Mme GARNIER, Mme VILFEU, Mme GAUTIER, M. BOTTIER, Mme CORGNE LAVIGNE, M. LECELLIER, M. CARRÉ, Mme LEGGERI, M. HUGER, Mme PORAS, Mme BOUCHET, Mme SOURDRILLE, M. BONNIER, M. LANOË, M. SANDOZ, M. SOLLIER

EXCUSÉE : Mme KIRIOLET

POUVOIR : Mme KIRIOLET a donné pouvoir à M. LANOË

SECRÉTAIRE : M. Martin SOLLIER est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-44 – Domaine et patrimoine – Extension et renforcement réseaux basse tension Parc Expo – Conventions de servitude de réseau souterrain et de mise à disposition de terrain

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Rapport :

Afin d'améliorer l'utilisation du Parc Expo dont elle est propriétaire, la commune a demandé au Syndicat Départemental Énergie d'Ille et Vilaine (SDE35) d'établir un projet pour réaliser les travaux d'extension et de renforcement BT (basse tension) au parc Expo situé sur la commune du Theil de Bretagne, afin d'alimenter en souterrain BT le Parc Expo et de créer un poste type PSSB pour renforcer le réseau existant.

La commune étant propriétaire des parcelles ZT 83 et ZT 71 sur lesquelles seront posées respectivement le réseau basse tension et le poste de transformation de courant électrique et tout ouvrage de raccordement de ce poste au réseau public de distribution d'électricité, il convient d'organiser des servitudes.

Les servitudes sont consenties à titre gratuit.

Tous les frais, droits et honoraires sont à la charge du SDE 35.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les projets de conventions de servitude de réseau souterrain et de mise à disposition de terrain entre le SDE35 et la commune de Retiers,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260320-D202644B-DE

Considérant l'intérêt pour la commune d'améliorer l'utilisation du Parc Expo pour les manifestations évènementielles, en permettant au SDE35 de procéder aux travaux d'extension et de renforcement BT (basse tension) du Parc Expo
Considérant que les parcelles sur lesquelles auront lieu les travaux appartiennent à la commune de Retiers,

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Approuve :
- La convention de servitude de réseau souterrain à intervenir entre le SDE35 et la commune de Retiers sur la parcelle ZT 83 située au Burin sur la commune du Theil de Bretagne
- La convention de servitude de mise à disposition de terrain pour un poste de transformation de courant électrique et tout ouvrage de raccordement de ce poste au réseau public de distribution d'électricité à intervenir entre le SDE35 et la commune de Retiers, sur la parcelle ZT 71 située au Burin sur la commune du Theil de Bretagne

Précise que les frais afférents seront à la charge du SDE35

Autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette décision

P.J. en annexe : Conventions de servitude de réseau souterrain et de mise à disposition de terrain

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance

Martin SOLLIER